



PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne
Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2021-1200A

**La Préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-12-006 du 21 Décembre 2020 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'Ordre des Médecins de Tarn-et-Garonne en date du 5 Octobre 2021 ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental du Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2020-12-006 du 21 Décembre 2020 est ainsi modifié :

MEDECINS AJOUTES A LA LISTE :

Médecin généraliste :
Docteur Raphaël LOZAT
Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
10 rue Louis Pasteur à MOISSAC (82200)

Médecin spécialiste :
Docteur Miloud HADRI, Psychiatre
Service des Urgences, Centre Hospitalier
100 rue Léon Cladel - MONTAUBAN (82000)

MEDECIN RETIRE DE LA LISTE :

Médecin généraliste :
Docteur Robert DUCHALET
374 Avenue Victor Hugo – LABASTIDE ST PIERRE (82370)

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 13/12/2021

La Préfète.





PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE PREFECTORAL PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2020-12-006.

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° AP-82-DD-ARS-2017-10-001 du 8 novembre 2017 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du TARN-ET-GARONNE et les arrêtés modificatifs ;

Vu l'avis de la Confédération 82 des Syndicats de Médecins de France datée du 27 Novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Tarn-et-Garonne en date du 1^{er} Décembre 2020 concernant la liste ci-dessous constituée ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral AP-82-DD-ARS-2017-10-001 du 8 novembre 2017 et les arrêtés modificatifs.

ARTICLE 2 : Conformément aux textes en vigueur, la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est établie comme suit à compter du 8 Novembre 2020.

1°) MEDECINS GENERALISTES

A) Ville de MONTAUBAN

<i>BERGAMASCO Carole</i>	<i>22, rue Henri Marre</i>	<i>05.63.20.11.12</i>
<i>DALZOTTO-SARTORI Delphine</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>GARCIA Norbert</i>	<i>240, rue du Ramiérou</i>	<i>05 63 66 40 65</i>
<i>GULJARRO Maria</i>	<i>15 Bis rue Lasserre</i>	<i>05 63 66 80 61</i>
<i>HAVIS Jean-François</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>LEVI-HAVIS Marie-Françoise</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>MALET Jacques</i>	<i>79, Faubourg du Moustier</i>	<i>05 63 66 45 45</i>
<i>MAUCO Frédérique</i>	<i>81, Faubourg Lacapelle</i>	<i>05 63 66 70 82</i>
<i>MAUREL Maxime</i>	<i>15, Place Franklin Roosevelt</i>	<i>05 63 66 82 00</i>
<i>THIBAUT Patrick</i>	<i>35, rue des Soubirous Bas</i>	<i>05.63.66.82.00</i>

B) AUTRES COMMUNES

<i>CARON Didier</i>	<i>5, rue de la Trompe – 82100 CASTELSARRASIN</i>	<i>05 63 32 54 15</i>
<i>CASTELA Alain</i>	<i>8 rue de la Tauge 82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT</i>	<i>05.63.64.51.94</i>

<i>DUCHALET Robert</i>	<i>374, Avenue Victor Hugo 82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE</i>	<i>05 63 64 01 77</i>
<i>GARCIA Pierre</i>	<i>39, rue Placiot 82340 DONZAC</i>	<i>05 63 29 29 61</i>
<i>MEYNARD François</i>	<i>1, rue Hoche 82360 LAMAGISTERE</i>	<i>05 63 39 90 28</i>
<i>SMAIL Stéphane</i>	<i>Place de la Halle 82120 LAVIT DE LOMAGNE</i>	<i>05 63 94 07 13</i>
<i>SUSPENE Jean Pierre</i>	<i>74 rue Joliot-Curie 82600 VERDUN SUR GARONNE</i>	<i>05.63.64.34.00</i>
<i>ROGER Denis</i>	<i>74 rue Joliot-Curie 82600 VERDUN SUR GARONNE</i>	<i>05.63.64.30.00</i>
<i>ASTOUL Etienne</i>	<i>96, Chemin du Cimetière 82370 VILLEBRUMIER</i>	<i>06.87.37.19.18</i>
<i>TRAN QUYET CHINH Eric</i>	<i>Qual de la libération 82250 LAGUEPIE</i>	<i>05.63.30.20.13</i>

2°) MEDECINS SPECIALISTES

GYNECOLOGIE

<i>DUFOR Alain</i>	<i>Centre Hospitalier 100, Rue Léon Cladel – BP 765 82013 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 92 81 90</i>
--------------------	---	-----------------------

NEUROLOGIE

<i>BALAGUE Jean-Pierre</i>	<i>Clinique du Pont de Chaume 330, Avenue Marcel Unal 82017 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 68 34 25</i>
----------------------------	---	-----------------------

OPHTALMOLOGIE

<i>BOURGADE Jean-Marie</i>	<i>Clinique du Pont de Chaume 330, Avenue Marcel Unal 82017 MONTAUBAN CEDEX</i>	<i>05 63 68 34 07</i>
----------------------------	---	-----------------------

RHUMATOLOGIE

ANDRIEU Hervé	330, Avenue Marcel Unal0 82000 MONTAUBAN	05 63 68 34 46
BORGEL Richard	800, Boulevard Blaise Doumerc 82000 MONTAUBAN	05 63 03 36 57

CARDIOLOGIE

GALLEY Michelle	59, Avenue Charles De Gaulle 82 000 MONTAUBAN	05 63 91 29 60
-----------------	--	----------------

ARTICLE 3 : Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont désignés pour une période de 3 ans à compter du 8 Novembre 2020.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Directeur Départemental de l'A.R.S. du Tarn-et-Garonne est chargé de la publication du présent arrêté au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat.

MONTAUBAN, le 21/12/2020

Le Préfet,





PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne
Agence Régionale de Santé Occitanie

ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT LA LISTE DES MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES AGREES DU TARN-ET-GARONNE

AP N° AP82-DD-ARS-2022- 06

**La Préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret d'application n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le décret d'application n° 88-386 du 19 avril 1988 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif notamment à la désignation des médecins agréés ;

Vu la circulaire n° FP 4 n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques maladie et accidents de service, notamment la dérogation d'âge accordée au-delà de 65 ans ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 352 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-12-006 du 21 Décembre 2020 portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-12-001 du 13 Décembre 2021 modifiant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du Tarn-et-Garonne ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental du Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2020-12-006 du 21 Décembre 2020 est ainsi modifié :

MEDECINS RETIRES DE LA LISTE :

Médecins généralistes :

Docteur Etienne ASTOUL, 96 Chemin du Cimetière à VILLEBRUMIER (82370)

Docteur Denis ROGER, 74 rue Joliot Curie à VERDUN/GARONNE (82600)

Docteur Patrick THIBAUT, 35 rue des Soubirous Bas à MONTAUBAN (82000)

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, le Directeur Départemental de Tarn-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le 28/2/2022

La Préfète,

